



PARC NATUREL MARIN DES GLORIEUSES

Conseil de gestion du 21 mars 2017

Délibération PNMG_2017_02

Adoption du rapport d'activités 2016

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-32, R334-33, R. 334-35 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-245 du 22 février 2012 portant création du Parc naturel marin des Glorieuses,

Vu l'arrêté conjoint n°2012-89 du 17 août 2012 portant nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses, modifié par les arrêtés conjoints n°2013-11 du 21 février 2013, n°2013-60 du 26 septembre 2013 et n°2015-32 du 24 avril 2015 et n°2016-147 du 17 novembre 2016,

Vu la délibération n°2016-24 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 6 juillet 2016 portant approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses,

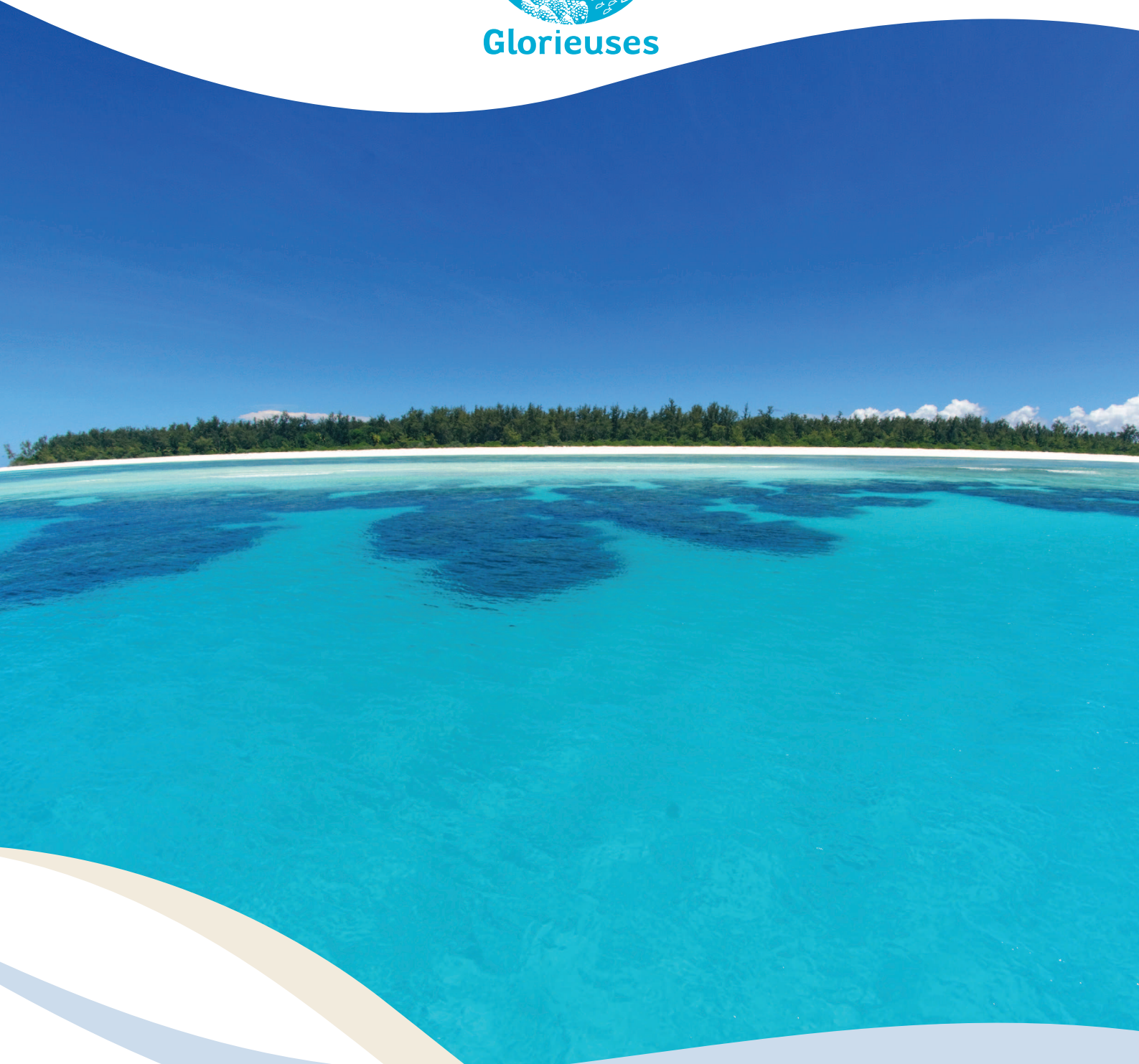
Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le rapport d'activités 2016 du Parc naturel marin des Glorieuses est adopté à l'unanimité.

**Le Président du Conseil de gestion
du Parc naturel marin des Glorieuses,**

Bernard CRESSENS



Rapport d'activités
2016



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
A. LA CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES USAGES	5
A.1. PATRIMOINE NATUREL.....	5
A.1.1. <i>Suivi du blanchissement des récifs coralliens.....</i>	5
A.1.2. <i>Connaissance des herbiers marins dans le périmètre du Parc naturel marin des Glorieuses</i>	6
A.1.3. <i>Projet COPRA : Conservation et gestion intégrée des herbiers de phanérogames marines du Parc naturel marin des Glorieuses et évaluation de leur rôle fonctionnel pour les tortues marines</i>	7
A.2. PECHE.....	7
A.2.1. <i>Acquisition de données sur la pêche artisanale mahoraise aux Glorieuses</i>	7
A.2.2. <i>Données thoniers senneurs français</i>	8
A.3. EXTENSION AUX GLORIEUSES DU RESEAU D'OBSERVATEURS BENEVOLES DU MILIEU MARIN « TSIÏNO »	10
A.4. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET OBSERVATOIRES	11
A.5. TABLEAU DE BORD ET INDICATEURS DU PARC	12
B. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LE MILIEU ET LES USAGES.....	14
B.1. SENSIBILISATION DES FUTURS PROFESSIONNELS DE LA MER.....	14
B.2. SENSIBILISATION DES USAGERS PROFESSIONNELS ET DE LOISIR ORIGINAIRES DE MAYOTTE.....	14
B.3. CHANTIER SIGNALÉTIQUE A MAYOTTE.....	15
C. SURVEILLANCE ET CONTROLE	16
D. LE PARC EN ACTION AU CŒUR D'UN RESEAU DE PARTENAIRES	17
D.1. PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DES TORTUES MARINES DANS LES TERRITOIRES FRANÇAIS DU SUD-OUEST DE L'OCEAN INDIEN	17
D.2. XE FED	18
D.2.1. <i>Suivi et évaluation de la qualité des eaux marines (Fiche technique n°6)</i>	19
D.2.2. <i>Mise en place de protocoles et indicateurs pour le suivi / monitoring (Fiche technique n°7).....</i>	20
D.3. AVIS DU PARC	22
D.4. DIMENSION REGIONALE ET INTERNATIONALE.....	23
D.4.1. <i>Intégration dans le réseau des aires marines protégées de l'océan Indien</i>	23
D.4.2. <i>Contribution à des événements d'ampleur nationale et internationale.....</i>	23
E. LA VIE DU PARC NATUREL MARIN EN 2016	23
E.1. LE CONSEIL DE GESTION	23
E.2. L'EQUIPE DU PARC.....	24
E.3. COMMUNICATION DU PARC.....	25
E.3.1. <i>Maquettage, édition et diffusion du plan de gestion des Glorieuses</i>	25
E.3.2. <i>Plaquette Parc naturel marin des Glorieuses</i>	25
E.3.3. <i>Relation presse</i>	25



©Alexandra GIGOU / Agence française pour la biodiversité

INTRODUCTION

Créé le 22 février 2012 par Décret interministériel n°2012-245, le Parc naturel marin des Glorieuses est un outil de gestion qui couvre l'intégralité de la zone économique exclusive des Glorieuses, soit une superficie de plus de 43 000 km². Compte-tenu de la préservation exceptionnelle des écosystèmes marins présents dans son périmètre, le Parc naturel marin des Glorieuses vise prioritairement à maintenir sur le long terme les habitats et les populations d'espèces dans un bon état de santé. Cette ambition est une condition *sine qua non* pour atteindre un autre objectif du Parc, à savoir en faire un espace de référence pour l'observation scientifique de la biodiversité marine du canal du Mozambique et pour l'intégration d'observatoires. Toujours dans un but de préservation du patrimoine naturel marin, le Parc s'inscrit également dans une démarche visant à encadrer les activités humaines dans son périmètre afin de s'assurer qu'elles soient durables et respectueuses du milieu marin. Cette démarche vaut tout particulièrement pour les activités de pêche (hauturière ou récifale) et les activités de tourisme et de loisir.

La gouvernance du Parc est assurée par le Conseil de gestion composé de 20 membres. De façon collégiale, ce dernier élabore le plan de gestion, décide des actions à mener et prend les décisions que l'équipe technique du Parc met ensuite en œuvre. Le Conseil de gestion n'a pas le pouvoir de réglementer, mais peut proposer aux autorités compétentes des mesures réglementaires ou techniques ou toute autre mesure adaptée à l'espace du Parc naturel marin. De sa propre initiative, ou sollicité par les services de l'Etat compétents, il est également amené à émettre un avis sur les projets qui concernent le Parc. Dans certains cas, s'il s'agit d'autorisations d'activités susceptibles d'altérer de façon notable le milieu marin du Parc, cet avis peut être « conforme » et doit obligatoirement être pris en compte par l'Etat.

Le plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses a été adopté par le Conseil de gestion le 26 janvier 2015. Il a ensuite été validé par le Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 31 mars 2015. Ce document constitue la feuille de route du Parc pour les quinze années à venir.

La mise en œuvre des mesures prévues par le plan de gestion des Glorieuses incombe à l'ensemble des organismes associés à la gestion du Parc et, plus largement, l'ensemble des acteurs concernés par le milieu marin des Glorieuses est également responsable d'agir en cohérence avec les orientations et mesures du plan de gestion. Pour la mise en œuvre des actions conduites ou accompagnées par le Parc et définies annuellement dans les programmes d'actions par le Conseil de gestion, le Parc bénéficie de l'appui technique et scientifique ainsi que des moyens humains et financiers alloués par l'Agence des aires marines protégées, établissement public sous tutelle du ministère chargé de l'écologie. La mise en œuvre des mesures du plan de gestion relève également de l'investissement humain et financier de l'ensemble des acteurs associés à la gestion du Parc. Tout particulièrement, la collectivité des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), les services de l'Etat impliqués dans l'action de l'Etat en mer (AEM), les structures de recherche scientifique, ainsi que les partenaires institutionnels engagés dans le Xe FED, apparaissent comme des acteurs essentiels pour l'atteinte des objectifs définis dans le plan de gestion.

L'année 2016 marque la deuxième année de mise en œuvre du plan de gestion du Parc et a donné lieu à de nombreuses collaborations. Les actions engagées en 2015 ont été poursuivies, en particulier celles réalisées dans le cadre du Xe FED régional. La seconde campagne de terrain pour la réalisation de l'état initial de la qualité de l'eau des Glorieuses a ainsi été menée en mai 2016 par deux agents du Parc. Ce dernier a également contribué financièrement au suivi de l'épisode de blanchissement corallien réalisé sur l'ensemble des territoires français de l'océan Indien. Conscient de l'enjeu majeur que représente la lutte contre les activités illégales dans son périmètre, le Parc s'est engagé avec la DMSOI et les TAAF pour la programmation en 2017 de missions de surveillance et contrôle dans la ZEE des Glorieuses. A noter enfin, la sélection en novembre 2016 du projet COPRA dans le cadre du programme européen BEST 2.0, qui permettra une meilleure connaissance et conservation des herbiers marins dans le périmètre du Parc.



©Clément QUETEL / TAAF

A. LA CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES USAGES

La connaissance, loin d'être une fin en soi, constitue un outil à la disposition des gestionnaires pour orienter au mieux les mesures de gestion, faire preuve de réactivité face à des évolutions constatées et évaluer l'efficacité des mesures mises en place.

Le plan de gestion validé le 26 janvier 2015 par le Conseil de gestion du Parc identifiait ainsi un certain nombre de lacunes en matière de connaissance des milieux et des usages. C'est pourquoi le Parc s'est engagé dans des actions d'acquisition de connaissances par le biais de la réalisation d'études.

A.1. Patrimoine naturel

A.1.1. Suivi du blanchissement des récifs coralliens

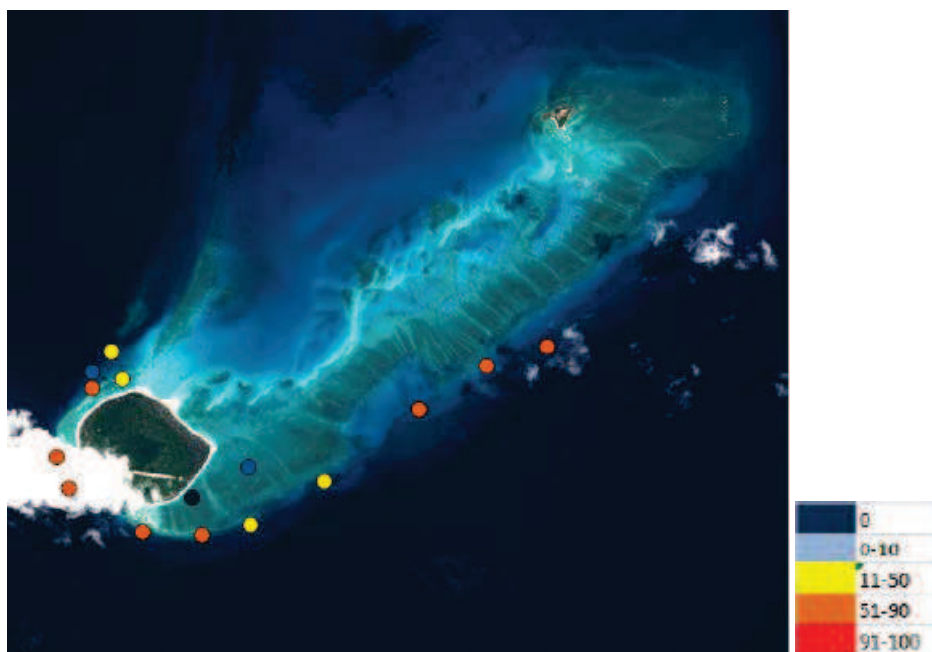
A l'échelle mondiale et régionale, des réseaux de veille environnementale suivent par voie satellitaire la température de la surface des océans. Basés sur ces données, la NOAA dans le cadre de son programme Coral Reef Watch a prédit un réchauffement de la température des eaux de surface plus important que la normale pour le début de l'année 2016. A la suite de cette alerte, les scientifiques, gestionnaires, et décideurs se sont associés pour élaborer un programme de suivi du phénomène de blanchissement 2016 au niveau régional. Ainsi né le programme BECOMING, initié en début de l'année en partenariat entre les parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses, l'Institut de Recherche et de Développement (IRD), l'Université de la Réunion, la collectivité des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), l'IFRECOR, la DEAL de la Réunion, le programme SEAS-OI, la Réserve naturelle marine de la Réunion, la Réserve naturelle nationale de l'îlot Mbouzi, le bureau d'études MAREX, l'association CORDIO et l'association Reef Check France. Afin de permettre des comparaisons à l'échelle régionale, le suivi du blanchissement a été effectué sur différents sites : La Réunion, Mayotte et les îles Eparses (Europa, Juan de Nova et les Glorieuses).

Les suivis s'appuient sur l'analyse d'images satellites couplées à la réalisation d'observations sur le terrain, pendant le pic du phénomène et après le phénomène. Ces suivis ont permis d'évaluer l'ampleur du phénomène en termes de blanchissement et de mortalité du corail et de déterminer les sites et espèces les plus affectés.

Aux Glorieuses, des anomalies positives de température ont été enregistrées par la NOAA dès décembre 2015 avec un risque modéré de blanchissement à partir du mois de mars 2016.



Colonie de corail affectée par le blanchissement @MAREX/Agence des aires marines protégées



Intensité du blanchissement en % sur les points d'échantillonnage aux Glorieuses (issue de la présentation de restitution par MAREX-septembre 2016-La Réunion).

Le rapport final est attendu pour mars 2017.

Focus sur la rotation du Marion Dufresne dans les îles Eparses en 2016



La rotation du Marion Dufresne dans les îles Eparses en 2016 a permis la réalisation d'une évaluation du blanchissement des coraux dans les eaux du Parc suite au phénomène de blanchissement apparu dans tout l'océan Indien ainsi que l'acheminement de scientifiques et de matériel depuis Mayotte vers Grande Glorieuse pour l'évaluation de la qualité des eaux de l'archipel.



© Loreline JEAN / TAAF

A.1.2. Connaissance des herbiers marins dans le périmètre du Parc naturel marin des Glorieuses

Afin de commencer à pallier les lacunes de connaissances sur les herbiers marins dans le périmètre du Parc, après une phase de recherche bibliographique et de consultations scientifiques, un volet à part entière de la mission PANAMAG#1 (Acquisition de connaissances dans le cadre de la gestion durable du patrimoine naturel marin des Glorieuses) organisée aux Glorieuses du 25 septembre au 11 octobre 2015, a été consacré à l'étude des herbiers marins.

Les résultats de cette campagne au cours de laquelle environ 100 km de transects et 300 points de vérité terrain ont été réalisés, ont déjà été présentés au Conseil de gestion.

Les données récoltées ont permis de renforcer considérablement les connaissances sur la distribution des herbiers marins de l'Archipel et de confirmer la présence des 5 espèces de phanérogames précédemment identifiées : *Halophila ovalis*, *Halodule uninervis*, *Cymodocea rotundata*, *Thalassia hemprichii*, *Thalassodendron ciliatum*. Des formations intertidales ont été observées ainsi que des formations subtidales pouvant atteindre 30 mètres de profondeur. L'étude a également permis de déterminer des habitats de développement de tortues vertes autour de Grande Glorieuse et de l'Îlot du Lys. Elle a enfin confirmé l'intérêt que représente l'imagerie hyperspectrale pour le suivi des herbiers marins aux Glorieuses.

En 2016, l'équipe du Parc a rédigé le rapport de cette mission.

[A.1.3. Projet COPRA : Conservation et gestion intégrée des herbiers de phanérogames marines du Parc naturel marin des Glorieuses et évaluation de leur rôle fonctionnel pour les tortues marines](#)

Le Projet COPRA (Conservation et gestion intégrée des herbiers de phanérogames marines du Parc naturel marin des Glorieuses et évaluation de leur rôle fonctionnel pour les tortues marines) a été retenu suite à l'appel à projets du **programme européen BEST 2.0** visant la conservation de la biodiversité et le développement durable dans les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne.

L'objectif général du projet est la **conservation des herbiers de phanérogames marines comme support de la biodiversité et maintien des populations d'espèces menacées de tortues au sein du Parc naturel marin des Glorieuses**. Il s'inscrit dans le cadre du Plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses et du Plan National d'Actions en faveur des tortues marines sur les territoires français de l'océan Indien. Le projet prévoit le recrutement d'un chargé de mission sur la durée du projet afin de coordonner sa mise en œuvre. Le Parc s'appuiera également sur l'expertise du CEDTM-KELONIA, de l'IFREMER, de l'IFRECOR, des TAAF, de l'Université de la Réunion et des partenaires régionaux.

A.2. Pêche

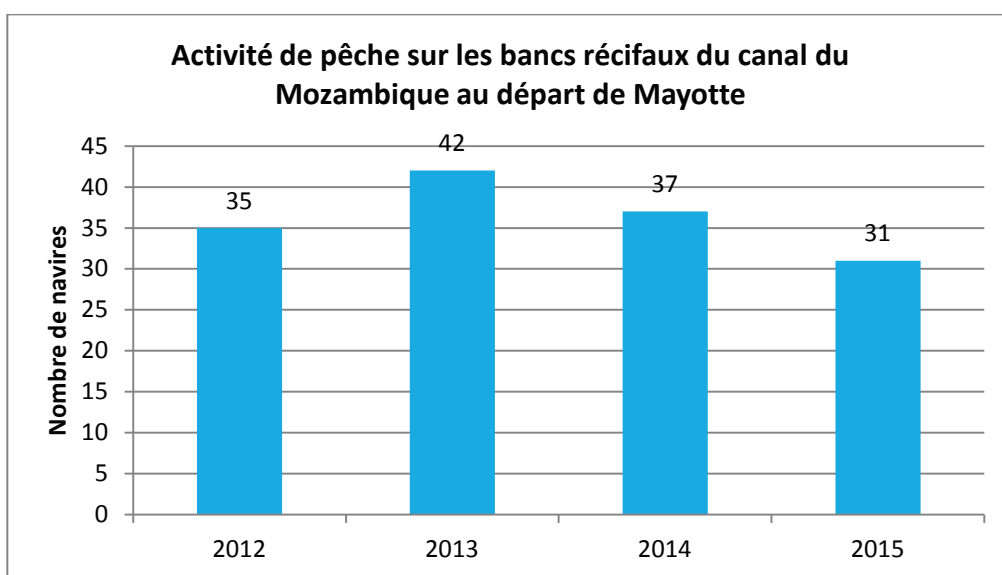
[A.2.1. Acquisition de données sur la pêche artisanale mahoraise aux Glorieuses](#)

Plusieurs zones du périmètre du Parc sont soumises à une pression de pêche artisanale originaire de Mayotte et des pays et îles voisines (Madagascar, Comores, etc.), comme les récifs frangeant l'archipel ou le banc du Geysier. Ce type d'activité est illégale compte-tenu de la réglementation en vigueur dans la ZEE des Glorieuses : pêche strictement interdite dans les eaux territoriales, normes de sécurité non respectées, et si la pêche sur le banc du Geysier est autorisée pour les navires en provenance de Mayotte, elle doit faire l'objet d'une déclaration annuelle d'intention de pêche qui n'est jamais effectuée. Ce type d'activité illégale n'est pas sans conséquence sur les ressources halieutiques récifales. Aussi, il apparaît important de préciser l'effort de pêche artisanale s'exerçant sur les récifs coralliens des Glorieuses afin de mieux définir les enjeux pour le Parc : conservation des ressources halieutiques et des récifs coralliens, renforcement de l'encadrement des activités et de la surveillance des eaux, etc.



Les données du Système d'Information Halieutique (SIH) permettent de caractériser l'activité des flottilles de pêche, professionnelles et vivrières, exerçant au départ de Mayotte, et notamment celle des navires qui exploitent les bancs récifaux du canal du Mozambique (Geyser, Zélée, Castor...). Si plusieurs indices permettent d'identifier aisément les navires pratiquant cette pêche hauturière (taille des embarcations, volumes de carburant et de glace embarqués, volumes et composition des captures), il est aujourd'hui impossible de distinguer l'activité exercée sur dans la ZEE des Glorieuses de celle exercée sur les autres bancs éloignés. En effet, la plupart des pêcheurs étant au fait de l'encadrement réglementaire de la pêche sur la ZEE des Glorieuses, ceux-ci indiquent généralement aux agents de terrain du SIH avoir fréquenté le banc de la Zélée, situé en ZEE mahoraise.

Dans ce contexte, les données issues des enquêtes d'activité et des observations au débarquement, réalisées en 2016 dans le cadre du SIH-Mayotte, permettent d'avancer qu'en 2015, 31 navires mahorais ont déclaré avoir pêché tout ou partie de l'année sur les bancs récifaux du canal du Mozambique, dont 6 ont cité explicitement le banc du Geyser.



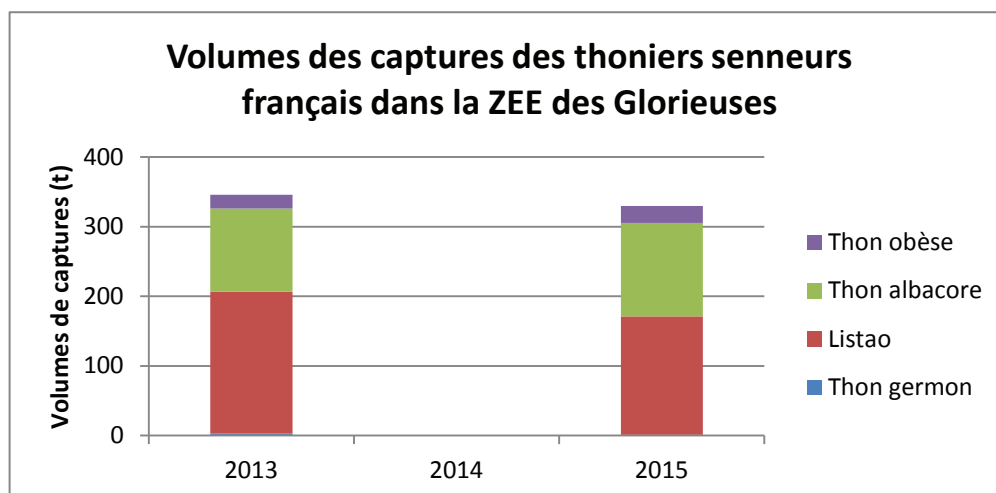
A.2.2. Données thoniers senneurs français

La deuxième convention de partenariat encadrant la mise en œuvre du SIH dans les Parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses, a été signée en 2015 par la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), l'Institut Français pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer), l'Institut de Recherche pour le Développement

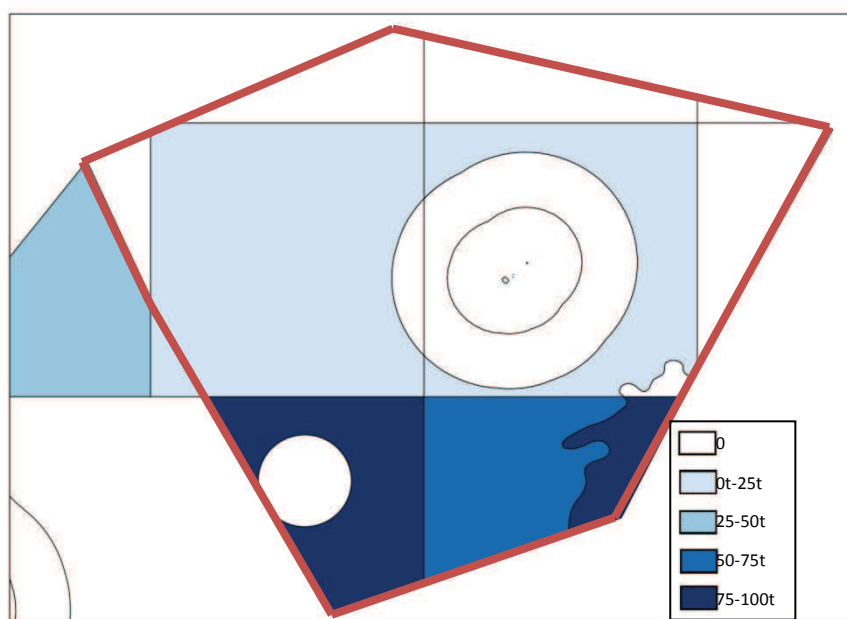


(IRD) et l'AAMP. Cette nouvelle convention prévoit la production par l'IRD de données d'activité et de capture des thoniers senneurs français exerçant sur le périmètre du Parc naturel marin des Glorieuses. Les données fournies par l'IRD en 2016 concernent les années 2013, 2014 et 2015.

Ces données mettent en évidence l'absence de captures de thons en 2014, également constatée dans les eaux mahoraises cette même année. En effet la campagne thonière s'est déroulée principalement au nord de l'océan Indien et n'est presque pas passée par le canal du Mozambique.



En dehors de cette année, les volumes capturés par les senneurs français dans la ZEE des Glorieuses sont équivalents d'une année sur l'autre, autour de 330t, et sont principalement composées de thon listao (*Katsuwonus pelamis*) et de thon albacore (*Thunnus albacares*). Même les années « classiques », les captures réalisées dans le périmètre du Parc par les senneurs français sont très marginales au regard de l'ensemble de la campagne thonière annuelle (0,5% environ). Ces données permettent néanmoins d'identifier les zones d'enjeu pour la pêche thonière dans la ZEE des Glorieuses. On constate ainsi que, bien qu'anecdotiques, les captures se concentrent dans le sud de la ZEE et notamment sur le périmètre du banc de la Cordelière. On constate également que, conformément à la réglementation en vigueur, aucune capture n'a été effectuée dans les eaux territoriales, la zone contigüe, et dans la zone des 10NM autour du Banc du Geysier.



Répartition du volume des captures des senneurs français dans la ZEE des Glorieuses en 2013

Depuis 2007, les TAAF pilotent un programme d'observations embarquées. La présence d'observateurs de pêche embarqués (OBSPEC) sur les navires sous licence, formés et encadrés par les TAAF et ses différents partenaires (IRD, IFREMER, CROSS, etc.), permet de collecter les données nécessaires au suivi de cette pêcherie et de ses captures non ciblées, d'évaluer le respect des prescriptions techniques par les armements et d'encourager les équipages à suivre les mesures environnementales. Les TAAF ont pour objectif d'augmenter la couverture de ces observateurs, qui ne sont aujourd'hui présents que sur un faible pourcentage des navires autorisés à pêcher dans les ZEE des TAAF, afin d'améliorer les connaissances sur l'impact réel de ces pêcheries et d'en assurer une gestion plus durable.

En 2016, les TAAF ont recruté 10 observateurs dont les embarquements à bord de 11 thoniers senneurs (5 français et 6 étrangers) se sont échelonnés du 6 mars au 3 mai. Dans la continuité du travail engagé en 2015, les données collectées par les observateurs dans la ZEE des Glorieuses ont été transmises de manière agrégée afin d'alimenter les indicateurs concernés (Rejets de thons ; Prises accessoires ; Captures accidentelles ; etc.).

Données d'activité et de capture des thoniers senneurs étrangers exerçant dans la ZEE des Glorieuses (sources TAAF&CROSS Réunion):

	2015	2016
Nombre de thoniers senneurs autorisés dans les ZEE des Eparses, tous pavillons confondus (nombre d'OBSPEC à bord)	53 (10)	55 (11)
Nombre de thoniers senneurs étrangers autorisés et ayant pêché dans la ZEE des Glorieuses (nombre d'OBSPEC à bord)	4 (0)	12 (6)
Total de captures de thons majeurs par les thoniers senneurs étrangers autorisés et ayant pêché dans la ZEE des Glorieuses (tonnes)	250	1483

Formation d'observateurs scientifiques comoriens et mahorais dans le cadre de la coopération régionale

La dynamique de coopération régionale initiée par les TAAF et Mayotte, notamment dans le cadre de la fiche technique 4 du programme Xème FED régional océan Indien, s'est traduite par la formation de février à avril 2016 à Mayotte, d'observateurs de pêche embarqués mahorais et comoriens. Les candidats ont ainsi pu acquérir les compétences scientifiques et techniques indispensables à la collecte de données sur les pêcheries thonières tropicales.

Ces observateurs auront à terme un rôle essentiel dans la mise en place d'une pêche raisonnée sur le territoire mahorais mais également dans la ZEE des Glorieuses comme dans l'ensemble des eaux françaises du canal du Mozambique.

A.3. Extension aux Glorieuses du réseau d'observateurs bénévoles du milieu marin « TsiÔno »

Projet phare pour le Parc naturel marin de Mayotte, le réseau d'observateurs du milieu marin « TsiÔno » (qui signifie « j'ai vu » en shimaoré), mis en service en 2015, s'intègre dans une démarche de sciences participatives. Il invite tous les usagers de la mer à faire part de leurs observations d'espèces

emblématiques, rares, protégées ou dont l'expansion est à surveiller. Ses objectifs sont l'amélioration globale des connaissances sur le milieu marin (inventaire, abondance et répartition des espèces), le suivi par photo-identification de certaines populations (grand dauphin de l'Indo-Pacifique, baleines à bosse, raie manta de récif, requin baleine, dugong), la mise en place d'une veille environnementale du milieu (par exemple pour prévenir les pullulations de l'étoile de mer épineuse), la sensibilisation du grand public aux problématiques de conservation de la biodiversité marine et la fédération du plus grand nombre autour d'un projet commun et partagé.

Ce réseau s'est doté d'une plateforme web permettant la saisie en ligne des observations, leur consultation et la mise à disposition d'informations sur les espèces suivies (<http://www.tsiono.fr/>). Cet outil a été entièrement conçu en régie par l'Agence des aires marines protégées.

En 2016 un appel d'offres a été lancé pour mettre en place la version 2 et assurer la maintenance informatique de TsiÔno. Le marché a été notifié en novembre 2016.

Il intègre notamment :

- **Une extension géographique du périmètre aux secteurs « Glorieuses lagon », « Glorieuses large » et « Geysier »**
- **Une extension à de nouveaux groupes d'espèces, tel que les oiseaux marins et invertébrés.**

Cet outil permettra courant 2017 de collecter des observations opportunistes sur l'ensemble des espèces concernées dans le périmètre du Parc naturel marin des Glorieuses.

A.4. Recherche scientifique et observatoires

L'isolement et l'absence d'une présence humaine permanente sur le territoire ont longtemps permis de protéger l'Archipel des Glorieuses et le Banc du Geysier des pressions humaines. Insérées dans un contexte régional soumis à de nombreuses menaces, le Parc naturel marin des Glorieuses constitue un véritable point de référence dans l'océan Indien. Il offre également un cadre unique pour le développement de la recherche scientifique et pour l'intégration de réseaux d'observation visant à étudier l'impact de changements globaux sur la biodiversité et les écosystèmes. Les Glorieuses sont ainsi fréquentées depuis plusieurs années par la communauté scientifique qui y trouve un terrain d'étude idéal.

Dans le contexte d'isolement qu'on lui connaît, il apparaît particulièrement complexe d'organiser des missions d'acquisition de connaissances sur le territoire. Aussi, la majorité des données existantes sur le périmètre du Parc sont issues des programmes scientifiques réalisés aux Glorieuses. Aujourd'hui encore, des missions scientifiques sont menées dans le périmètre du Parc, notamment dans le cadre du Xe FED régional (cf. § C.2.). Les données récoltées continuent ainsi d'alimenter les connaissances existantes sur le Parc naturel marin des Glorieuses. A ce titre, elles sont essentielles pour déterminer avec précision les enjeux de conservation et dessiner une stratégie de gestion la plus adaptée et efficiente possible.

Focus sur la reprise des bâtiments pour l'accueil de scientifiques



Dans le cadre du consortium de recherche des TAAF et des missions générales des agents des TAAF sur le district des Iles Eparses, des travaux ont eu lieu entre 2014 et 2016 dans les bâtiments des trois stations TAAF, dont celle des Glorieuses en 2016.

Pour cette dernière, une première phase de travaux a consisté en la reprise des bâtiments, des menuiseries et des peintures. La seconde phase sera réalisée d'ici fin 2017/début 2018 et résidera en l'acheminement du mobilier et l'aménagement intérieur des espaces (laboratoire sec, espaces de stockage et chambres).

La reprise progressive de ces bâtiments doit permettre de se doter de moyens adaptés sur le territoire pour l'accueil des équipes scientifiques du consortium et le travail des équipes des TAAF sur le terrain.



A.5. Tableau de bord et indicateurs du Parc

Le plan de gestion définit les indicateurs qui permettront d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre pour chacun des objectifs de gestion ou des sous-finalités définis. Ces indicateurs doivent être conçus pour être objectifs et doivent donc être « mesurables », même si certains peuvent garder une dimension qualitative.

Les modalités d'acquisition et de calcul de ces indicateurs doivent faire l'objet d'une fiche décrivant précisément le protocole d'acquisition des données, afin d'assurer la reproductibilité des mesures et donc la possibilité de les comparer entre elles, sur le long terme.

A chaque indicateur sont ensuite progressivement associés des seuils d'appréciation du niveau de l'indicateur par rapport à l'objectif à atteindre, permettant d'estimer si le niveau atteint est considéré comme très mauvais, mauvais, moyen, bon ou très bon.

Le tableau de bord, qui réunit l'ensemble des indicateurs, doit permettre de vérifier si les actions mises en œuvre permettent effectivement de progresser vers les objectifs fixés, donc si elles sont efficaces. Il va donc plus loin que le simple suivi des actions entreprises ou des budgets engagés. Les indicateurs d'un parc doivent montrer les résultats qui sont obtenus et leur interprétation doit permettre d'ajuster les actions, afin d'atteindre les objectifs et d'évaluer l'efficacité de l'aire marine protégée (AMP). Cette évaluation contribue à la gestion de l'AMP au niveau individuel et participe à l'évaluation globale du réseau d'aires marines protégées. Le tableau de bord constitue par ailleurs un outil de communication synthétique et aisément lisible à destination des parties prenantes et notamment des membres du conseil de gestion.

Il s'agit donc d'un chantier à la fois éminemment stratégique et particulièrement compliqué si on considère la quantité, la diversité et l'ampleur des objectifs fixés ainsi que la complexité des phénomènes observés et

les limites actuelles en termes de connaissance. De plus, la superficie du parc et surtout son éloignement géographique à un territoire français peuplé (comme Mayotte qui est l'île française la plus proche et où la majorité de l'équipe technique du parc est basée) renforce la difficulté du parc à acquérir des données et alimenter les indicateurs dans le temps. En effet, toute démarche scientifique ou de contrôle est tributaire de missions spécifiques dédiées aux Glorieuses, longues à mettre en place, chronophages et qui exigent d'importantes ressources techniques et financières.

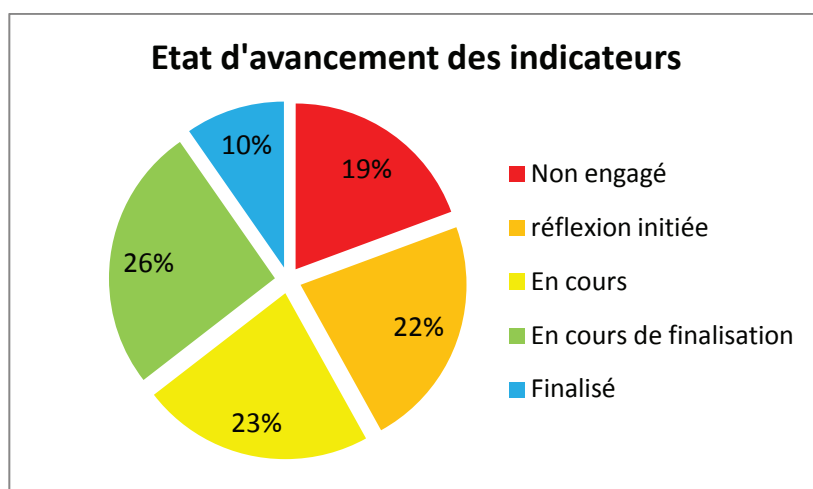
Un premier travail d'identification des différents indicateurs, des indices qui les composent et de leurs protocoles d'acquisition a été mené par l'équipe technique du Parc et discuté avec les membres du conseil de gestion lors de réunions des groupes thématiques en 2014 et début 2015. Ce travail a été réalisé sur la base de la méthodologie pour l'élaboration des tableaux de bord de Mayotte et des Glorieuses élaborée en 2014.

En fin d'année 2015, une analyse poussée et exhaustive des indicateurs pressentis a été réalisée, afin d'établir une feuille de route la plus claire possible, identifiant les chantiers à engager et les calendriers prévisionnels de premier calcul des indicateurs. Sur les 38 indicateurs initialement proposés dans le plan de gestion validé en 2015, 7 indicateurs ont été totalement abandonnés, l'acquisition des données s'avérant trop exorbitante sur les plans techniques, humains, financiers ou en termes de calendrier ou bien les objectifs auxquels ils se rattachaient étant trop axés sur des actions rendant la mise en place d'une grille de lecture inadéquate. Les objectifs rattachés aux indicateurs abandonnés auront néanmoins un texte explicatif sur les avancées du parc.

Le travail d'élaboration des indicateurs s'est poursuivi en 2016.

A ce stade, sur les 31 indicateurs restants :

- 36 % des indicateurs sont finalisés, ou en cours de finalisation ;
- 55 % des indicateurs ont été initiés et/ou sont en cours de construction (choix des paramètres, récolte de données, définition des grilles de lecture, etc.) ;
- 19 % des indicateurs n'ont pas été engagés, tous étant en priorité secondaire.



Des difficultés sur un nombre important d'indicateurs apparaissent, principalement en raison du manque de connaissances et à la difficulté d'accès sur zone (l'éloignement du Parc exigeant des missions spécifiques à coût et temps importants).

Les indicateurs finalisés doivent désormais être renseignés. Les données nécessaires sont collectées tout au long de l'année et sont en cours de traitement, notamment les données relatives à la campagne 2016 de pêche thonière (données fournies par les TAAF).

La publication d'une première esquisse du tableau de bord du Parc naturel marin des Glorieuses, sur la base des connaissances actuellement disponibles est prévu en 2017, pour l'année 2016.

B. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LE MILIEU ET LES USAGES

B.1. Sensibilisation des futurs professionnels de la mer

Depuis 2013, le Parc naturel marin de Mayotte et l'Ecole d'apprentissage maritime (EAM) ont signé une convention de partenariat permettant aux agents du Parc d'intervenir sur l'ensemble des formations dispensées à l'EAM afin de promouvoir un message environnemental.

Pour l'ensemble de ces interventions, l'objectif est de sensibiliser les étudiants et stagiaires aux notions d'environnement et de développement durable, leur faire connaître les enjeux et objectifs du Parc naturel marin et, plus spécifiquement dans le domaine de la pêche, de les sensibiliser à la notion de pêche durable et responsable en leur fournissant la connaissance de base nécessaire à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes.

Depuis 2014, un volet « Glorieuses » est inclus dans les formations réalisées par le Parc. La valeur patrimoniale des Glorieuses, la réglementation en vigueur et les risques encourus sont abordés.

B.2. Sensibilisation des usagers professionnels et de loisir originaires de Mayotte

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de gestion, le Parc naturel marin de Mayotte mène différentes actions de sensibilisation auprès des usagers de Mayotte. Même si ces actions ne ciblent pas directement sur les enjeux spécifiques des Glorieuses, elles touchent néanmoins des opérateurs touristiques et des particuliers susceptibles de fréquenter le périmètre du Parc naturel marin des Glorieuses (usagers en situation régulière ou non vis-à-vis de la réglementation) et contribuent ainsi à leur sensibilisation vis-à-vis du milieu marin.

Comme en 2015, le Parc naturel marin de Mayotte a poursuivi en 2016 ses **campagnes de sensibilisation et de communication sur l'approche respectueuse des mammifères marins** comprenant notamment des articles de presse, une brochure spécifique (charte plaisanciers) et l'organisation de conférences grand public.

La sensibilisation des usagers aux différentes réglementations et bonnes pratiques concernant le milieu marin et littoral a été développée lors de missions à terre et en mer ou à l'occasion d'événementiels (course de pirogues, premières bulles au pays du corail...). Ces missions pouvaient être dédiées spécifiquement à la sensibilisation ou non, combinées alors avec des missions de suivi (suivi des pontes ou comptages pêche à pied par exemple).

B.3. Chantier signalétique à Mayotte

Un grand chantier de signalétique a été engagé en 2014 pour faire découvrir au grand public les richesses du patrimoine marin, sensibiliser aux enjeux de préservation et de développement durable et promouvoir les actions des Parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses. Il est prévu d'installer des panneaux permanents et des expositions temporaires sur 17 espaces répartis dans trois sites de Mayotte : l'aéroport, les gares maritimes et les barges ainsi que les pontons de Dzaoudzi et Mamoudzou.

Après l'appel d'offres et la notification du marché en 2015, la création des premiers supports de communication a eu lieu 2016. Les premiers panneaux de sensibilisation ont été posés sur les barges et la première exposition, « le Souffle de l'océan », dédiée aux tortues, herbiers et mammifères marins, a été inaugurée à l'aéroport à l'occasion des Journées du Patrimoine, le 16 septembre. Ces supports ne sont cependant pas spécifiques aux Glorieuses.

La conception des panneaux destinés à porter à connaissance des usagers (professionnels et privés) le cadre réglementaire pour l'accès et la pratique d'activités dans le périmètre du Parc naturel marin des Glorieuses est prévue en 2017. **Un travail sur le contenu a déjà été initié en 2016.**

Dans le cadre de ce chantier, il est également prévu la création d'une exposition tournante à l'aéroport de Mayotte (salle d'embarquement), avec un volet temporaire dédié au Parc naturel marin des Glorieuses.

Focus sur la formation des gendarmes et des officiers de la Marine Nationale dispensée par les TAAF



Dans le cadre de ses activités de sensibilisation et formation globales, la collectivité des TAAF assure chaque année la formation des gendarmes effectuant un séjour sur les îles Eparses ainsi que celle des officiers de la Marine Nationale susceptibles d'intervenir dans les ZEE associées à ces îles. Lors de ces formations les agents des TAAF présentent la richesse du patrimoine naturel des îles Eparses, les enjeux de conservation sur le territoire ainsi que la réglementation en vigueur, qu'il leur incombe pour partie de faire respecter chacun dans le cadre de ses fonctions. Depuis 2013, un point d'information est spécifiquement fait sur le Parc naturel marin des Glorieuses, son fonctionnement et les activités en cours.

Focus sur la sensibilisation et encadrement des touristes au cours de la rotation du Marion Dufresne dans les îles Eparses en 2016



Tout au long de la rotation en mai 2016 du Marion Dufresne dans les Iles Eparses, les 26 touristes ont été sensibilisés aux enjeux de conservation des milieux naturels et des espèces (récifs coralliens, tortues marines, avifaune marine, etc.). Des conférences ont été organisées pendant les phases de navigation, dont une portant spécifiquement sur le Parc naturel marin des Glorieuses, ses actions et ses objectifs de gestion. A terre, les touristes ont bénéficié de l'encadrement d'éco-guides (agents de la Direction de l'Environnement des TAAF) assurant la sensibilisation aux enjeux environnementaux et le respect de la réglementation pour la protection du patrimoine naturel.



© Stéphanie Légeron

C. Surveillance et contrôle

Comme souligné dans le plan de gestion, le développement d'un réseau de surveillance efficace et adapté aux particularités du territoire apparaît comme un enjeu prioritaire du Parc pour pouvoir réduire les activités illégales en son sein. Pour satisfaire à cette ambition, il convient d'une part de s'appuyer sur l'organisation de l'action de l'Etat en mer pour la surveillance des eaux des Glorieuses, et d'autre part de rechercher d'autres solutions pour accroître l'effort de surveillance en mutualisant les moyens financiers, logistiques et humains.

Une première réunion a été organisée en mars 2016, entre la Direction de la Mer Sud océan Indien, les TAAF et le Parc pour échanger sur les possibilités d'organiser des missions conjointes de surveillance. Les échanges qui ont suivi ont permis d'aboutir à la signature d'une convention de partenariat entre les TAAF, la DMSOI et l'AAMP.

Le programme de surveillance des pêches comporte deux missions de surveillance programmées en 2017 dans le bassin sud océan Indien, dont 9 jours seront réalisés dans la ZEE des Glorieuses.

Ces deux missions seront réalisées par l'Osiris, navire affrété par la DMSOI. Un agent assermenté du Parc naturel marin des Glorieuses sera embarqué en qualité d'agent verbalisateur dans le ressort de son service d'affectation (Glorieuses) et d'observateur pour le reste de l'embarquement.

La **possibilité de coupler à ce projet l'acquisition de photos satellite en temps « réel »** pour cibler les opérations de police sur les zones où des navires suspects sont repérés est en cours d'étude.

Focus sur les actions de contrôle portées par l'action de l'Etat en mer (AEM) dans le périmètre du Parc



L'exercice de la surveillance des eaux du Parc est conduit dans le cadre de la mise en œuvre des moyens d'action de l'Etat en mer avec les moyens des administrations concernées, de la Marine nationale et de la Direction de la mer du sud de l'océan Indien (DMSOI). Ces missions sont coordonnées par le préfet de La Réunion, en sa qualité de délégué du gouvernement pour l'action de l'Etat en mer, avec l'assistance du commandant de zone maritime. Le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) de La Réunion assure le contrôle opérationnel de la mission de surveillance des pêches pour le compte du ministre chargé des pêches et sous l'autorité du préfet de région.

Le commandant de la zone maritime du sud de l'océan Indien et le directeur de la mer du sud de l'océan Indien font partie du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses en tant que représentants de l'Etat. Cette présence au sein de l'organe de gouvernance du Parc permet une meilleure prise en compte des problématiques liées à la surveillance des eaux du Parc.

Renforcement du contrôle grâce aux nouveaux moyens nautiques

Le 28 avril 2016, le gendarme et le détachement des FAZSOI en poste sur l'île de la Grande Glorieuse ont mené une opération de contrôle sur l'îlot du Lys, suite à l'observation de la présence d'une embarcation au sud de l'îlot, lors de la patrouille de surveillance terrestre effectuée quotidiennement sur Grande Glorieuse. L'opération de contrôle a été possible grâce aux deux zodiacs déployés sur Grande Glorieuse. Ces derniers ont été achetés par les TAAF, grâce au soutien d'un mécène monégasque (société COGEMAT), puis ont été cédés aux FAZSOI qui en assurent l'entretien et la gestion opérationnelle. Cette opération a permis la verbalisation de 7 pêcheurs illégaux en provenance de Madagascar, ainsi que l'appréhension du matériel de pêche et la destruction sur place du produit de leur pêche, soit une quinzaine de kg de concombres de mer, sur décision du directeur de la mer Sud océan Indien.

Grâce à ces deux embarcations nautiques, 18 sorties en mer ont ainsi pu être effectuées par le gendarme et le détachement des FAZSOI sur l'îlot du Lys en 2016, parmi lesquelles 4 ont permis la constatation effective de braconnage ou de traces de campements illégaux sur l'îlot.

Ces opérations de surveillance et de contrôle, désormais facilitées compte tenu de la présence permanente de moyens nautiques sur place, contribuent à atteindre les objectifs de préservation et de gestion durable des Glorieuses fixés par le décret de création du Parc.

D. LE PARC EN ACTION AU CŒUR D'UN RESEAU DE PARTENAIRES

D.1. Plan national d'actions en faveur des Tortues Marines dans les territoires français du sud-ouest de l'océan Indien



La Grande Glorieuse principalement, mais aussi l'île du Lys, représentent un site important de nidification des tortues vertes (*Chelonia mydas*) qui pondent tout au long de l'année avec un pic saisonnier durant l'hiver austral, de mars à juin. Quelques tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*) déposent également leurs œufs sur les plages de l'archipel. En outre, le lagon des Glorieuses et le Banc du Geyser sont des zones de développement et d'alimentation pour les tortues vertes et imbriquées immatures.

Les espèces de tortues marines du sud-ouest de l'océan Indien (SOOI) - la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*), la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), la tortue caouanne (*Caretta caretta* L.) et la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) - sont soumises, à moyen terme, à un haut risque d'extinction à l'échelle mondiale ainsi que sur les territoires français de ce secteur : l'île de Mayotte, les îles Eparses et l'île de La Réunion qu'elles fréquentent diversement. Cette situation amène à considérer qu'il est prioritaire de conduire des actions d'approfondissement des connaissances de leur répartition, leur dynamique, leurs circuits migratoires et leur écologie en général, ainsi que des actions de conservation des habitats et des populations actuellement connus.

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE), dont la politique est mise en œuvre sur ces territoires à travers les Directions de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Mayotte et de La Réunion et la collectivité des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), a lancé en 2013 la rédaction d'un Plan National d'Actions (PNA) en faveur des tortues marines dans les territoires français du sud-ouest de l'océan Indien, validé au niveau national début 2015.

Le PNA Tortues couvre la période 2015-2020 et permet, à travers le travail des experts scientifiques et des gestionnaires, d'identifier des actions qui concernent notamment les Glorieuses. Dans ce contexte, il est apparu important que le plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses et le PNA Tortues, soient totalement cohérents, afin d'optimiser et mutualiser les moyens humains, logistiques et financiers alloués aux actions à mettre en œuvre.

D.2. Xe FED



Le programme du Xe Fonds européen de développement (FED) régional « **Gestion durable du patrimoine naturel de Mayotte et des îles Eparses** » est issu d'une collaboration étroite entre le Conseil Départemental de Mayotte (CDM) et les TAAF, sous la supervision de l'Agence Française de Développement (AFD), chargée par l'Union Européenne d'assurer la gestion centralisée indirecte du programme.

Ce programme couvre la totalité des eaux de Mayotte et des îles Eparses. Décliné en 8 actions (décrites dans 8 fiches techniques), il a vocation à finaliser les inventaires et la compréhension des écosystèmes marins des deux territoires dans leur ensemble pour définir une stratégie de conservation globale des ressources marines et côtières. Il s'agit de construire des outils d'évaluation et d'aide à la décision permettant d'établir le type de gestion le plus adapté à chacune de ces zones aux caractéristiques très différentes, que cette gestion implique le développement d'activités économiques, leur régulation ou au contraire le renforcement des mesures de préservation.

En accord avec le CDM, les TAAF ont confié la mise en œuvre opérationnelle des fiches 5 à 7 au Parc naturel marin, ce dernier disposant des compétences techniques les plus adaptées à la réalisation de ces actions, qui concernent prioritairement le territoire et les populations de Mayotte. Une convention de délégation a été signée dans ce sens entre les TAAF et l'Agence des Aires Marines Protégées le 24 août 2015.

Plus particulièrement, les fiches techniques 6 et 7, déléguées à l'Agence des aires marines protégées, contribuent à l'atteinte des objectifs du plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses.

D.2.1. Suivi et évaluation de la qualité des eaux marines (Fiche technique n°6)

Après la première campagne du volet qualité de l'eau du projet « gestion durable du patrimoine naturel de Mayotte et des Iles Eparses » dans le cadre du X^e FED régional, en septembre / octobre 2015, une seconde campagne a été menée du 14 au 23 mai 2016.

Le volet qualité de l'eau abordé au cours de cette mission a atteint le double objectif fixé initialement et consistant à alimenter (i) le programme régional de gestion durable du patrimoine naturel de Mayotte et des îles Eparses inscrit au Xe FED et (ii) le plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses. Les données récoltées contribueront à la rédaction d'un état des lieux et permettront d'établir les caractéristiques d'un potentiel réseau de suivi de la qualité des eaux adapté au contexte isolé des Glorieuses.

Concernant l'équipe scientifique, elle a été constituée de façon à satisfaire la collaboration mise en place entre le projet SIREME (financé dans le cadre de la Fiche technique n°3 du Xe FED) et PANAMAG sur la partie communautés planctoniques. Ainsi l'équipe était composée de 3 personnes (taille de l'équipe contrainte par le nombre de places sur les moyens d'accès) :

- 2 personnes de l'équipe du Parc naturel marin des Glorieuses dont un spécialiste de la physico chimie des eaux marines et responsable de mission,
- 1 personne de l'équipe MARBEC associé au projet SIREME spécialiste du plancton marin.

Concernant le contexte de la mission, les points clés qui ont contraint le plan de campagne et le nombre de manipulations (prélèvements, mesures in situ) sont les suivants :

- la durée de la mission,
- les moyens d'accès à l'archipel (aller sur le Marion Dufresne – contribution des TAAF au projet du X^{ème} FED / retour par vol militaire opéré par les FAZSOI) et le poids d'emport lié,
- les moyens nautiques sur place pour l'accès aux stations et les manipulations en mer,
- la météorologie pendant la mission et les conditions de mer pour la navigation.

En raison des facteurs limitants susmentionnés, le plan de campagne initialement envisagé a dû être modifié sur plusieurs points :

- réduction du nombre de stations d'échantillonnage (10 stations réalisées pour 15 prévues, soit 13 échantillons pour 23 attendus),
- réduction du nombre de points de mesures par sondes haute fréquence (1 point réalisé au lieu des 5 prévus),
- augmentation des délais entre sous-tirage des eaux et filtration réalisée obligatoirement à terre,
- non réalisation des prélèvements de sédiment sur 3 stations autour de l'îlot du Lys.

En revanche compte-tenu d'une météo clémente en début de mission, la récupération des sondes déjà posées lors des précédentes missions (PANAMAG1 en octobre 2015 et SIREME en novembre 2015) a pu se faire comme prévu au plan de campagne avec un appui plongée de l'équipe scientifique en charge du suivi du blanchissement des récifs coralliens (cf. §A.1.1. MAREX).



Prélèvements hydrologiques et mesures in-situ
(©Julie MOLINIER / Agence française pour la biodiversité)



Prélèvements de phytoplancton et conditionnement des échantillons dans le laboratoire de Grande Glorieuse
(©Julie MOLINIER / Agence française pour la biodiversité)

Cette seconde campagne a permis :

- d'acquérir des données caractéristiques de fin de saison humide pour le compartiment "EAU" sur les paramètres physico chimiques,
- la relève des données de 2 sondes température/profondeur en haute fréquence. Ces sondes ont été repositionnées pour poursuivre l'acquisition en continu et devront être relevées lors d'une prochaine mission,
- de suivre pendant 24h à haute fréquence les paramètres température, salinité, oxygène dissous, pH, turbidité et fluorescence (à corrélérer avec la chlorophylle *in vivo*) ainsi que la hauteur d'eau pour le suivi du cycle de marée. Ce suivi aura été possible sur 1 site à l'intérieur de l'archipel.
- Quelques mesures de conductivité/salinité et température (3 à 4 points) sur les eaux continentales de la nappe de Grande Glorieuse.

D.2.2. Mise en place de protocoles et indicateurs pour le suivi / monitoring (Fiche technique n°7)

Comme il est montré dans la partie Tableau de bord et indicateurs (cf. §A.4.), un important travail sur les indicateurs reste encore à produire afin de pouvoir créer un tableau de bord solide qui permettra d'avoir une vue synthétique de la situation et de l'efficacité des actions du Parc. C'est pourquoi une chargée de mission dédiée à la mise en place et à l'animation des tableaux de bord des Parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses a été embauchée pour une durée de 19 mois à partir de mi-octobre 2015. Ce recrutement a pu se faire dans le cadre du X^{ème} FED régional « Gestion durable du patrimoine naturel de Mayotte et des îles Eparses » porté par les TAAF et la collectivité de Mayotte avec l'appui de l'AFD puisque le Parc Naturel de Mayotte s'est vu déléguer par convention la mise en œuvre de la fiche technique n°7 « *Mise en place de la base de données, de protocoles et des indicateurs pour le suivi/monitoring* ». L'objectif de cette embauche est de permettre la validation avec les différents chargés de mission et la direction du Parc du plus grand nombre d'indicateurs afin que le tableau de bord soit un outil utilisable tant en termes de communication que d'aide à la décision le plus rapidement possible.

En 2016, le travail sur la construction des indicateurs du Parc s'est poursuivi et doit permettre en 2017 de publier une première esquisse du Tableau de bord du parc naturel marin des Glorieuses.

Focus sur les fiches techniques pilotées par les TAAF, et contribuant à l'atteinte des objectifs du Parc naturel marin des Glorieuses

La mise en œuvre des Fiches Techniques 1, 2 et 3 pilotées par les TAAF contribue à l'acquisition de connaissances sur la biodiversité marine et les ressources halieutiques dans le périmètre du Parc. Les données récoltées sont précieuses et bénéficieront directement à l'atteinte des objectifs de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses et aux prises de décisions du Parc.

En 2016, plusieurs campagnes du Xe FED ont été réalisées dans le périmètre du Parc dans le cadre des fiches techniques 1 et 3 :

Estimation de la biomasse halieutique des bancs du Geyser, de la Zélée et de l'Iris (FT 1) :

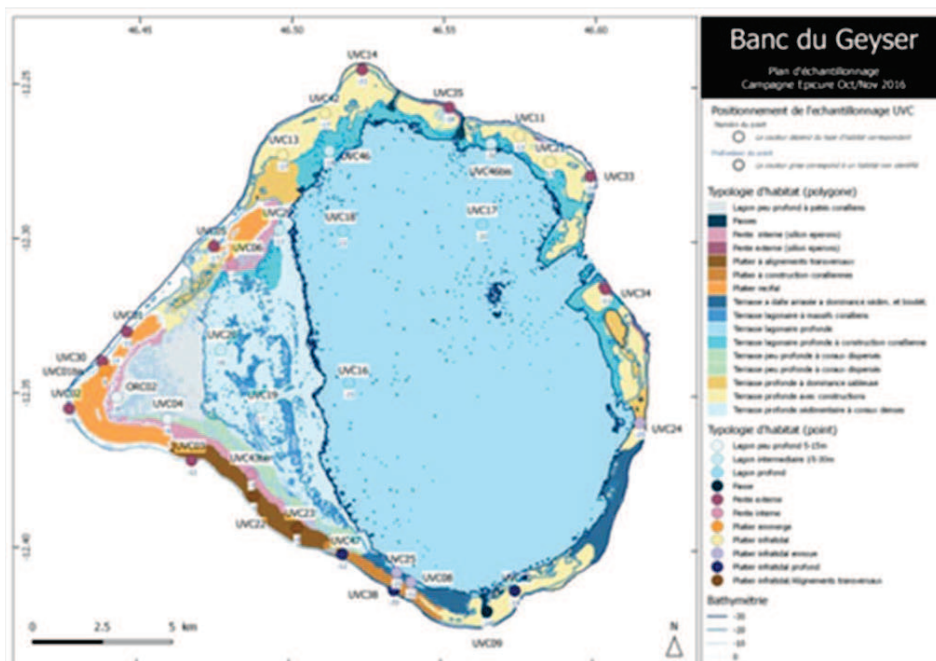
Cette campagne s'inscrit dans le cadre d'un projet d'évaluation de l'état des peuplements ichthyologiques des bancs récifaux du large porté par le Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) de Mayotte et l'IFREMER, et vise à cartographier les habitats naturels des bancs du Geyser et de la Zélée.

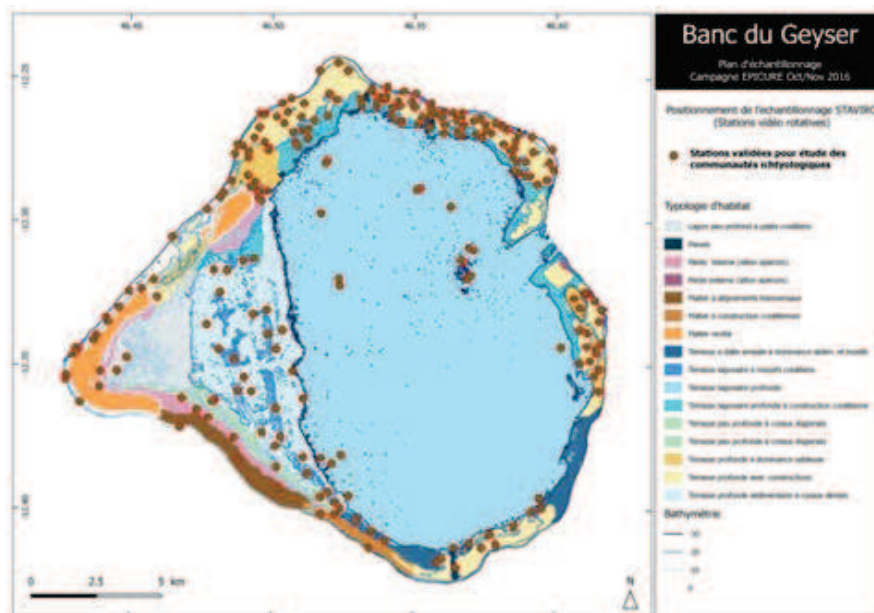
Ifremer



Après une première campagne menée en 2015 à bord de l'Antisva, destinée à établir la cartographie des habitats des bancs du Geyser et de la Zélée, le projet Epicure a donné lieu à deux campagnes en octobre et novembre 2016 visant à estimer l'abondance et la biomasse des ressources halieutiques sur le Banc du Geyser (les conditions météorologiques n'ayant pas permis de travailler sur le banc de la Zélée). Ces deux campagnes successives ont permis de déployer deux protocoles de suivi ainsi qu'un protocole de recherche :

- Comptages en plongée le long de transects (Underwater Visual Census ou UVC)
- Comptages sur vidéos effectués par caméras rotatives immergées (Staviro)
- Analyse des traits fonctionnels des poissons
-





Ces deux campagnes ont permis la réalisation de 35 stations UVC et de 245 stations Staviro exploitables, réparties sur l'ensemble des habitats composant le Banc du Geyser. Un total de 57 spécimens, appartenant à 33 espèces de poissons, a également été échantillonné pour l'analyse des traits fonctionnels. Une douzaine de stations ont fait l'objet d'une analyse par les deux techniques en parallèle (mise à l'eau des plongeurs juste après la fin de l'acquisition d'images vidéo), ce qui devrait permettre l'intercalibration des deux techniques sur certains indicateurs.

Les données issues de ces expérimentations sont en cours de traitement par les équipes d'Ifremer et du Centre Universitaire de Mayotte. Elles permettront de disposer d'un état de référence des populations de poissons sur le Banc du Geyser, établi par deux protocoles de suivi connus de l'équipe du Parc, auquel pourront être comparés les suivis ultérieurs.



Inventaire et suivi des récifs coralliens de Mayotte et des îles Eparses (FT 3) :

La rotation logistique du navire des TAAF le MARION DUFRESNE sur le district des Iles Eparses en mai 2016 a permis de mettre en œuvre une partie des actions de la FT3 (campagne SIREME) et notamment la formation des gestionnaires aux méthodes de monitoring des récifs coralliens. Cette rotation a par ailleurs offert l'opportunité d'adapter les actions initialement programmées dans la FT3 pour intégrer le suivi de l'évènement climatique El Nino de l'été austral 2016.

D.3. Avis du Parc

La demande d'autorisation de prospections préalables d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dite « APP Glorieuses Offshore » dans la ZEE des Glorieuses, à laquelle le conseil de gestion avait donné un avis conforme défavorable, a donné lieu à un arrêté de rejet de la demande le 11 janvier 2016.

Aucun dossier n'a été soumis à l'avis du Parc en 2016.

D.4. Dimension régionale et internationale

D.4.1. Intégration dans le réseau des aires marines protégées de l'océan Indien

Le Parc naturel marin des Glorieuses s'inscrit dans un contexte local et régional impliquant une prise en compte des enjeux et problématiques de gestion du milieu marin à plus ou moins grande échelle :

- L'Archipel des Glorieuses et l'ensemble de sa zone économique exclusive sont rattachés au district des Iles Eparses dont la gestion est confiée aux Terres australes et antarctiques françaises. La représentation de la collectivité dans le Conseil de gestion du Parc permet une prise en compte réciproque des enjeux de gestion du milieu marin des Glorieuses.
- Le Parc naturel marin des Glorieuses est contigu avec celui de Mayotte. Cette proximité géographique implique des problématiques communes notamment concernant la gestion de la pêche artisanale mahoraise sur les bancs récifaux éloignés ou l'encadrement des activités de tourisme et de loisir. Dans cette mesure, une cohérence technique est continuellement recherchée dans les actions mises en œuvre par les parcs naturels marins des Glorieuses et de Mayotte.

D.4.2. Contribution à des événements d'ampleur nationale et internationale

En 2016, le **36th Annual Symposium on Sea Turtle Biology and Conservation**, organisé par l'*International Sea Turtle Society*, s'est tenu à Lima, Pérou, du 29 février au 4 mars 2016. Des résultats de la mission PANAMAG#1, relatifs à l'étude de l'écologie alimentaire des juvéniles de tortues vertes, y ont été présentés et ont permis de révéler le potentiel des caméras miniaturisées à décrire les stratégies alimentaires de l'espèce et les relations inter-individuelles entre congénères. Par ailleurs un poster, mettant en valeur le travail du GTMF (Groupe Tortues Marines France) a été présenté.

Le Parc a apporté sa contribution au **Groupe de travail « récifs coralliens » de l'Océan Indien** organisé par l'ONEMA et l'IFRECOR, qui s'est tenu les 30 et 31 mai 2016 à La Réunion.

Le Parc était également représenté au colloque du 5 juillet 2016 à Paris organisé à l'occasion des **15 ans de l'IFRECOR**.

En qualité de président du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses, M. Bernard CRESSENS a participé au **conseil d'administration de l'Agence des Aires Marines Protégées et Conseil maritime ultramarin du bassin sud océan Indien (CMUB)**.

E. LA VIE DU PARC NATUREL MARIN EN 2016

E.1. Le Conseil de gestion

Le Conseil de gestion s'est réuni deux fois en 2016, une fois physiquement au siège des TAAF le 8 mars et une fois en audioconférence entre La Réunion, Paris et Mayotte, le 2 décembre.

Conformément au décret de création du Parc naturel marin des Glorieuses (n°2012-245 du 22 février 2012), le Conseil de gestion est composé de 20 membres, répartis comme suit :

- Cinq représentants de l'Etat ;
- Quatre représentants des organisations représentatives des professionnels ;
- Trois représentants d'associations de protection de l'environnement ;
- Sept personnalités qualifiées ;
- Le président du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte.

Les membres ont été nommés conjointement par le Préfet de la Réunion et le Préfet, administrateur supérieur des TAAF, par l'arrêté conjoint n°2012-89 du 17 août 2012

La mise en place du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses a eu lieu lors de la première réunion des membres le 22 février 2013. Il est présidé par **M. Bernard CRESSENS**, membre du Conseil de gestion en tant que représentant d'une association nationale de protection de l'environnement. Il est assisté de deux vice-présidents : **M. Jean-Pierre CHARPENTIER** (personnalité qualifiée) élu également le 22 février 2013 et **M. Michel CHARPENTIER** (association de protection de l'environnement) élu le 6 juin 2014. Ne prévoyant pas initialement de second vice-président, le règlement intérieur du Parc a été modifié à cette fin par le conseil de gestion réuni dans sa séance du 4 avril 2014.



E.2. L'équipe du Parc

En 2016, l'équipe du Parc naturel marin des Glorieuses se répartit de la manière suivante :

- Les agents de l'Agence des aires marines protégées basés à Mayotte et mis à disposition des deux parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses, pour une quote-part de leur temps évaluée à 10%.
- Un chargé de mission recruté et financé par les Terres australes et antarctiques françaises, basé à Saint-Pierre de la Réunion.

- Une chargée de mission « Tableau de bord » recrutée en 2015 par l'Agence des aires marines protégées dans le cadre du programme Xe FED. Basé à Mayotte, ce poste est partagé entre les deux parcs.

E.3. Communication du Parc

E.3.1. Maquettage, édition et diffusion du plan de gestion des Glorieuses

Les deux volumes 1/ Etat initial et 2/ Finalités de gestion du plan de gestion ont été adoptés en janvier 2015. Afin de valoriser ce document fondamental du Parc et le rendre accessible à tous, il a été maqueté sous Indesign sur le même modèle que les autres plans de gestion de parcs (avec quelques adaptations nécessaires) puis mis en ligne sous forme de PDF dynamique sur les sites internet de l'Agence des aires marines protégées et de la collectivité des TAAF. 200 exemplaires papier ont été livrés début 2016 aux membres du Conseil d'Administration et au siège de l'Agence, dans les parcs et les antennes, et au siège du Parc à Mayotte et des TAAF à La Réunion.

E.3.2. Plaquette Parc naturel marin des Glorieuses

Le cadrage des contenus et du format du dépliant a été initié en 2016. Sa réalisation a été freinée par faute de temps dédié à ce projet. Essentielle pour la communication du Parc, ce projet sera poursuivi en 2017.

E.3.3. Relation presse

Un communiqué et une actualité ont été transmis suite au conseil de gestion du 8 mars 2016 ayant approuvé le rapport d'activités 2015 et le programme 2016, ainsi qu'une information sur les résultats du suivi qualité de l'eau réalisé en octobre 2016 lors de la campagne PANAMAG 1.

Le Parc naturel marin des Glorieuses a bénéficié d'une douzaine de retombées dans la presse de l'océan Indien et dans la presse nationale. Les thématiques traitées par la presse étaient principalement liées aux campagnes scientifiques du Xème FED régional, mais aussi au suivi par le gouvernement de l'avis conforme donné, en 2015, par le conseil de gestion du Parc sur la demande de prospections pétrolière. Enfin, quelques médias locaux ont repris les éléments du communiqué de presse cité ci-dessus.



Glorieuses

14 lot. Darine Montjoly
97660 ILONI - Mayotte
www.parc-marin-glorieuses.fr
Standard : +262 (0)2 69 60 73 65

Antenne du Parc naturel marin des Glorieuses

Siège des TAAF
rue Gabriel Dejean
97410 Saint Pierre - La Réunion
www.taaf.fr
Standard: +262 (0)2 62 96 78 78

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement

